



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 157 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	36 486 900
Dépenses de 2016/17	34 783 100
Solde inutilisé de 2016/17	1 703 800
Crédit ouvert pour 2017/18	37 898 200
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	36 520 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18	1 377 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	37 920 400
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(727 700)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	37 192 700

^a Montant estimatif au 31 janvier 2018.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 mars 2018. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUK est donnée à la fin du présent rapport. Les vues et recommandations du Comité consultatif sur un certain nombre de questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles relatives aux conclusions et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, figurent dans le rapport correspondant (A/72/789). Les principales observations et recommandations du Comité qui se rapportent particulièrement à la MINUK sont évoquées au paragraphe 5 ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution 70/277, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 36 486 900 dollars (montant net : 32 904 600 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINUK, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 34 783 100 dollars (montant net : 31 283 700 dollars), ce qui représente un taux d'exécution du budget de 95,3 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 703 800 dollars, représente 4,7 % du crédit ouvert, résultant de l'effet conjugué de dépenses budgétisées plus faibles que prévu au titre : a) des militaires et du personnel de police (221 800 dollars, soit 31,7 %) ; b) du personnel civil (1 257 700 dollars, soit 4,6 %) ; et c) des dépenses opérationnelles (224 300 dollars, soit 2,7 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/622).

3. Dans le rapport sur l'exécution du budget, il est indiqué qu'au cours de l'exercice 2016/17, il n'a pas été nécessaire de réaffecter des ressources pendant la période considérée. On trouvera à la section IV ci-après, relatives au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense (voir A/72/718).

4. Dans le rapport, il est indiqué que sur le plan des activités d'appui, la Mission a construit des bureaux et des entrepôts. Par ailleurs, le réseau et les applications majeures des technologies de l'information et des communications ont été centralisés dans les centres de données de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/72/622, par. 20 et 22).

5. La Mission a également achevé en août 2017 la mise en place d'un système d'énergie solaire au quartier général de la Mission à Pristina et installé des systèmes d'éclairage extérieur à faible consommation d'énergie sur l'ensemble de son site, de façon à accroître la part d'énergie renouvelable. La MINUK a continué de faire des progrès dans le domaine de la gestion des déchets, notamment grâce à la collecte et au recyclage et à des initiatives destinées à planter des arbres, afin de limiter les émissions de dioxyde de carbone et les émissions polluantes (ibid., par. 21).

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUK, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 [A/72/5 (Vol. II), chap. II]. Dans son rapport, le Comité a formulé des observations et des recommandations ayant trait à la Mission sur les questions suivantes : a) le taux de conformité des voyages du personnel recruté sur le plan international (ibid., par. 326) ; et b) la couverture par une assurance de la responsabilité en ce qui concerne les accords d'approvisionnement en carburant (ibid., par. 389 à 393). Le Comité des commissaires aux comptes a également relevé que la MINUK avait continué de manquer de liquidités, faisant remarquer qu'elle avait dû emprunter auprès de missions de maintien de la paix dont le mandat était achevé pendant l'exercice 2016/17 et que le solde à rembourser s'élevait à 21,3 millions de dollars au 30 juin 2017 (ibid., chap. IV. E, par. 42) (voir également par. 8 ci-après). **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018, les dépenses s'élevaient à 21 530 900 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 36 520 800 dollars, avec un solde inutilisé de 1 377 400 dollars, représentant 3,6 % du budget approuvé.

8. Le Comité consultatif avait reçu les informations suivantes concernant le déploiement de 373 militaires et membres du personnel civil au 31 janvier 2018 :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8	8	–
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	10	10	–
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	112	98	12,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	32	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	184	1,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–

Catégorie de personnel	Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18 ^a	Effectif déployé	Taux de vacance (%)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	24	22	8,3
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 février 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 3 418 924 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date se chiffraient à 3 388 115 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 30 09 000 dollars. Au 12 février 2018, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 5 317 000 dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir une réserve de fonctionnement de trois mois, qui serait de 9 475 000 dollars (non compris les remboursements aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police). **Le Comité consultatif note de nouveau avec préoccupation que le solde de trésorerie de la Mission est inférieur à la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (voir A/71/836/Add.4, par. 11). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans imposer de conditions, conformément à la Charte des Nations Unies (voir par exemple la résolution 71/303 de l'Assemblée générale, par. 3).**

10. Le Comité consultatif a également été informé qu'en ce qui concerne les indemnités de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2018, 939 000 dollars avaient été versés pour régler 25 demandes, depuis la création de la Mission ; tandis que 2 demandes étaient encore en attente de règlement. **Le Comité consultatif veut espérer que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

11. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Le Secrétaire général indique que la Mission continue d'avoir pour objectif stratégique de renforcer et de consolider la paix, la sécurité, l'état de droit et la stabilité au Kosovo et dans la région. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 6 à 15 du rapport du Secrétaire général (A/72/718). Au cours de l'exercice, la Mission continuera d'exécuter des projets liés aux mesures de renforcement de la confiance et des activités au titre des programmes, de mettre en œuvre des initiatives relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de prendre des mesures visant à atténuer les effets de ses activités sur l'environnement.

B. Ressources nécessaires

12. Le projet de budget pour la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élève à 37 920 400 dollars, soit une augmentation de 22 200 dollars (0,1 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Cela reflète l'effet conjugué des augmentations proposées au titre des militaires et du personnel de police (68 100 dollars, soit 9,8 %) et du personnel civil (528 800 dollars, soit 1,9 %), qui sont neutralisées en partie par les baisses proposées au titre des dépenses opérationnelles (574 700 dollars, soit 6,4 %). Des informations détaillées sur les ressources financières proposées et une analyse des variations sont fournies aux sections II et III du projet de budget (ibid.).

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif approuvé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif proposé pour (2018/19)</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	10	10	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

13. Les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 s'élèvent à 763 800 dollars, soit une augmentation de 68 100 dollars (9,8 %) par rapport à l'exercice précédent de 2017/18. La hausse s'explique principalement par la fluctuation du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis entre l'exercice précédent et l'exercice en cours.

14. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour (2018/19)</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	112	112	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	33	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	186	–
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	24	24	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Total	355	355	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

15. Les crédits demandés au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élèvent à 28 747 500 dollars, soit une augmentation de 528 800 dollars (1,9 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général indique dans son rapport que cela s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national (893 000 dollars, soit 10,7 %) résultant de la variation du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. L'augmentation des crédits demandés serait neutralisée en partie par une baisse au niveau : a) du personnel recruté sur le plan international (292 900 dollars, soit 1,5 %), du fait de modifications des traitements et des indemnités ; et b) des Volontaires des Nations Unies (71 300 dollars, soit 7,8 %), principalement en raison du nombre plus faible que prévu de rapatriements et de congés dans les foyers pendant l'exercice 2018/19 et de changements dans l'indemnité de subsistance.

Taux de vacance

16. La proposition comprend les taux de vacance, énoncés à la section II.D du rapport sur le budget (A/72/718), comme suit : 6,0 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 3,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 1,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; et 11,0 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements supplémentaires sur le taux de vacance prévu au budget pour l'exercice 2017/18, sur les taux effectifs moyens ainsi que sur le taux effectif au 31 janvier 2018. Pour ce qui est de la catégorie du personnel recruté sur le plan international, le Comité note que le taux de vacance effectif moyen pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et le taux effectif en janvier 2018 était de 12,5 %. **Compte tenu des taux de vacance enregistrés au cours de l'exercice 2017/18, le Comité consultatif recommande d'appliquer un taux de vacance de 10 % aux prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2018/19.**

17. Ayant demandé des précisions au sujet d'une question connexe, le Comité consultatif a été informé que le recrutement de trois postes [un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), un spécialiste des affaires judiciaires (P-3) et un assistant sécurité sur le terrain (G(AC)-6)] avaient été « gelés » au 31 janvier 2018. Le Comité n'a pas obtenu d'explication satisfaisante sur la raison de ce gel et compte que le Secrétaire général fournira des renseignements supplémentaires à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le projet de budget pour l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif compte encore une fois que tous les postes et emplois de temporaire vacants seront pourvus dans les meilleurs délais (voir A/71/836/Add.4, par. 24).**

Recommandations sur les postes et emplois de temporaire

18. En tout 355 postes et emplois de temporaire civils sont proposés pour 2018/19, comme suit : 112 postes d'agents recrutés sur le plan international, 219 postes d'agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies. Le tableau d'effectifs proposé pour 2018/19 ne fait apparaître aucun changement dans les postes et emplois de temporaire par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2017/18.

19. **Sous réserve des observations et des recommandations formulées au paragraphe 16, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil. Toutes les dépenses opérationnelles connexes doivent être ajustées en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(en dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	8 983 800	8 409 100	(574 700)

20. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour 2018/19 s'établit à 8 409 100 dollars, ce qui représente une diminution de 574 700 dollars (soit 6,4 %), par rapport à l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général propose une diminution dans la plupart des catégories de dépenses, y compris les suivantes : consultants (55 400 dollars, soit 57,8 %), installations et infrastructures (217 300 dollars, soit 7,4 %), transports terrestres (36 500 dollars, soit 12,5 %), communications et informatique (218 400 dollars, soit 8,9 %) et fournitures, services et matériel divers (62 800 dollars, soit 2,2 %). La baisse des dépenses nécessaires serait neutralisée en partie par une augmentation au titre des voyages (11 100 dollars, soit 3,8 %) et des dépenses de santé (4 600 dollars, soit 8,0 %).

21. Sous réserve de la recommandation figurant au paragraphe 19, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.

4. Autres questions

Initiatives concernant l'environnement

22. Des informations sur les initiatives que prendra la MINUK concernant l'environnement sont fournies aux paragraphes 15 et 27 du rapport du Secrétaire général (A/72/718). La MINUK poursuivra ses efforts en matière de recyclage, de compostage des déchets biodégradables et de plantation d'arbres afin de réduire davantage son empreinte environnementale et poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action pour l'environnement (ibid., par. 15). La Mission installera des systèmes d'énergie solaire dans trois sites de répéteurs dans la zone de la mission d'ici au 30 juin 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les économies effectivement opérées d'un montant de 13 127 dollars résultaient de l'installation de panneaux solaires d'août 2017 à janvier 2018. Le Comité a également obtenu des informations sur les gains d'efficacité prévus à la suite de l'installation des panneaux solaires. **Le Comité consultatif prend note des mesures constantes prises par la Mission pour réduire autant que possible l'impact de sa présence sur l'environnement.** Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Activités de programme et projets de renforcement de la confiance

23. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les ressources nécessaires à 13 projets dans le cadre du programme s'élèvent à 1 987 000 dollars (A/72/718, par. 35 et 36), outre 18 projets de renforcement de la confiance (ibid., par. 33 et 34) d'un montant de 389 600 dollars. Le Comité consultatif a obtenu à sa demande des détails sur les projets et des précisions supplémentaires quant à la nature des activités de programme et des projets de renforcement de la confiance. **Le Comité consultatif estime que pour garantir la clarté et la transparence sur la nature des activités, les fonds nécessaires et les partenaires d'exécution, il faut établir une distinction plus nette entre les activités de programme et les projets de renforcement de la confiance.**

24. Pour ce qui est de déterminer le niveau des ressources requises en vue des projets de renforcement de la confiance, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que dans sa résolution 67/276, l'Assemblée générale avait décidé « à titre ponctuel, d'ouvrir un crédit de 425 000 dollars pour permettre à la Mission de mener des projets de renforcement de la confiance visant à promouvoir la réconciliation entre les différents groupes de population » et, comme le montant représentait environ 1 % du projet de budget pour l'exercice 2013/14, la Mission a depuis proposé d'affecter des ressources d'un montant équivalent à des projets de renforcement de la confiance. **Le Comité note que des ressources sont affectées à des projets de renforcement de la confiance, représentant 1 % du projet de budget, sur la base de l'expérience acquise par la MINUK.** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la question des activités entreprises dans le cadre du programme dans son rapport sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Véhicules

25. Le Comité consultatif a indiqué dans son précédent rapport sur la MINUK que la Mission avait déployé des efforts pour ajuster le nombre de véhicules en fonction des besoins prévus pour chaque catégorie de personnel, dans les limites des coefficients standard (A/71/836/Add.4, par. 30). Il rappelle sa recommandation antérieure et espère que l'ensemble des missions de maintien de la paix en feront autant. On trouvera d'autres observations à ce sujet dans le rapport du Comité sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

V. Conclusion

26. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/72/622). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 1 703 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 179 500 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2017, soient portés au crédit des États Membres.**

27. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/72/718). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 16, 19 et 21 ci-avant, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 727 000 dollars et passent de 37 920 400 dollars à 37 192 700 dollars. Par conséquent, le Comité recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 37 192 500 dollars pour le fonctionnement de la MINUK durant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/622)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/718)

- Rapport du Comité des Commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/5 \(Vol. II\)](#)), chap. II et chap. IV)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.4](#))
- Résolution [71/303](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité